

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 juin 2008

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2008 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2008

La séance débute à 19 heures 35 minutes sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

Présents : Patricia ALTHERR, Béangère BAERISWYL, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Romy LASSERRE, Rachel NABAFFA, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

A donné procuration : Jean-Charles MORANDI à Anna DOUDOU.

Invitée : Sabine LAURENCIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2008

Secrétaire de séance : Claude CHAPPUIS.

Claude CHAPPUIS accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 05/05/2008

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°038-2008

Objet : Approbation d'un avenant à la convention de prestation de service concernant le restaurant scolaire.

Monsieur le Maire explique que, le 22 septembre 2005, la Commune et la Maison de retraite les Cyclamens ont conclu une convention précisant les prestations fournies par cette dernière pour le fonctionnement du restaurant scolaire.

Le restaurant scolaire avait été créé pour accueillir journalièrement au maximum 25 enfants. Or aujourd'hui, ce plafond est régulièrement dépassé. Pour assurer l'accueil des enfants dans de bonnes conditions, nous devons augmenter le nombre d'adultes encadrant. Le recours au bénévolat, pratiqué jusqu'à présent, ne nous permet pas de répondre à nos besoins de manière satisfaisante, car il n'offre pas suffisamment de souplesse. Nous avons sollicité la Maison de retraite Les Cyclamens pour savoir si elle pourrait nous mettre à disposition l'un de ses collaborateurs, afin que nous puissions faire face ponctuellement au surcroît d'activité.

C'est pourquoi Monsieur le maire propose au Conseil municipal de conclure un avenant à la convention de prestation de services concernant le restaurant scolaire, afin de fixer les conditions de cette mise à disposition. Le coût horaire de la mise à disposition d'une personne se monte à 12.48 € hors taxes. Il précise également que l'avenant serait conclu pour une durée limitée, c'est-à-dire jusqu'à la fin de cette année scolaire.

Après avoir lu le projet de convention, le Maire propose au Conseil municipal de l'approuver.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'avenant à la convention de prestation de service, entre la Maison de Retraite les Cyclamens et la Commune de Challex, concernant le fonctionnement du restaurant scolaire;

AUTORISE le maire à signer ledit avenant.

Débat : Anna DOUDOU explique qu'actuellement le restaurant scolaire accueille entre 25 et 28 écoliers par jour, parmi lesquels un grand nombre de jeunes enfants qu'il faut aider à manger. Plusieurs solutions ont été étudiées et testées, y compris le recours aux bénévoles. Cette dernière solution, que nous pratiquons encore aujourd'hui, n'est cependant pas entièrement satisfaisante, car elle ne permet pas toujours de répondre aux besoins, et malgré la disponibilité de ces bénévoles, n'offre pas suffisamment de souplesse. Béangère BAERISWYL demande qui s'occupe de la cantine. Anna DOUDOU répond que deux employés communaux assurent l'encadrement des enfants, et qu'ils sont parfois aidés d'un bénévole. Béangère BAERISWYL demande comment fonctionne ce service. Anna DOUDOU explique que les familles achètent des tickets soit à l'unité, soit par carnet. La Maison de retraite les Cyclamens fournit les repas, et facture ceux-ci à la commune trimestriellement. Le prix du ticket est calculé en fonction du prix du repas, et prend en compte une petite partie du coût du personnel. Ces modalités de calcul avaient été retenues afin de ne pas faire une concurrence déloyale aux assistantes maternelles de la commune. Béangère BAERISWYL propose que si l'on rémunère une personne supplémentaire pour la surveillance de la cantine, le coût soit répercuté sur le prix du ticket. Elle demande s'il ne faudrait pas lancer un nouvel appel au bénévolat, en expliquant plus précisément les enjeux aux familles. Patricia ALTHERR souligne que les bénévoles qui interviennent à la cantine sont des parents qui sont disponibles et qui donc n'ont pas forcément besoin de ce service. Anna DOUDOU ajoute que la volonté de la commune avait été de rendre un service aux familles, sans pour autant leur en faire supporter la charge intégrale. Eliane DALLEMAGNE pense que quoiqu'il en soit il ne faudrait pas toucher au prix du ticket d'ici la fin de l'année. Pierre DUMAREST demande que la commission Education se penche sur ces questions en perspective de la prochaine rentrée scolaire. Romy LASSERRE fait remarquer que pour les familles, l'existence d'une cantine est souvent un argument décisif dans le choix du lieu de scolarisation de leur enfant. L'existence de ce service peut donc permettre le maintien voir la création de classes supplémentaires. Anna DOUDOU confirme que l'un des objectifs du conseil municipal en créant l'accueil périscolaire était bien de soutenir les effectifs de l'école. Elle précise que le prix d'un ticket de cantine est de 5.50 €. Elle

précise enfin que cette délibération est présentée maintenant car c'est toujours aux mois de mai et juin que le nombre d'inscriptions à la cantine est le plus élevé.

Délibération n°039-2008

Objet : Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol et des certificats d'urbanisme.

Monsieur le Maire expose que la commune a conclu avec la Préfecture de l'Ain, une convention prévoyant que l'instruction des demandes relatives à l'occupation des sols (notamment permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme) serait assurée par les services de la Direction Départementale de l'Equipement.

Afin de limiter la durée de l'instruction, le maire peut déléguer à la DDE la signature de courriers au cours de la phase d'étude des dossiers (lettres de majoration de délai et de demande de pièces manquantes). Cette délégation ne remet pas en cause le pouvoir du maire sur la délivrance des autorisations de construire.

Cette mesure nécessite de modifier par avenant la convention signée entre l'Etat et la commune pour l'instruction des demandes relatives à l'occupation des sols.

C'est pourquoi Monsieur le maire propose au Conseil municipal d'accepter cet avenant à la convention de mise à disposition des services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (12 voix pour et 3 abstentions),

APPROUVE l'avenant modifiant la convention de mise à disposition des services de l'Etat ;

AUTORISE le maire à signer ledit avenant.

Débat : Pierre DUMAREST précise que la Communauté de Communes du Pays de Gex pourrait reprendre l'instruction des dossiers d'urbanisme d'ici 2009. Cela exigerait cependant la modification de ses statuts, la création d'une nouvelle commission, l'embauche de personnel supplémentaire. Patricia ALTHERR demande si conférer une telle compétence à la CCPG ne pourrait pas mettre en cause, dans l'avenir, le pouvoir de décision du maire en matière d'urbanisme. Pierre DUMAREST pense que ce n'est pas le cas, pour l'instant tout au moins.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission Finances (Jean-Charles MORANDI est absent) : Pas de rapport

Commission Personnel (Pierre DUMAREST)

Pierre DUMAREST informe le conseil qu'une personne a été embauchée au service technique pour la période du 15/05/08 au 31/08/08. Par ailleurs un nouvel employé, titulaire du permis de conduire C, prendra ses fonctions le 20/07/08.

La prochaine réunion de la commission est prévue le 03/06/2008 à 18h00. Elle étudiera la demande de départ en retraite d'une ATSEM et son remplacement.

David PERAY demande si le nouvel employé technique aura besoin d'un logement. Pierre DUMAREST répond qu'il n'en a pas demandé.

Commission Voirie - Travaux – Environnement – Sécurité (Jean-Charles MORANDI)

Cimetière (Pierre CUZIN) : un devis a été demandé à un serrurier de Thoiry, pour la réparation des serrures des portails du cimetière. Les travaux seront à réaliser sur place car les portails ne peuvent pas être démontés. Pour l'instant une seule entreprise a été contactée, car peu semblent intéressées par ce type de travaux. Le Conseil demande que l'on essaie d'obtenir au moins un autre devis pour permettre les comparaisons. Bérangère BAERISWYL signale qu'il faudrait également refaire les peintures de ces portails.

Chemins (Frédéric PERICARD – Rachel NABAFFA) :

- Frédéric PERICARD dit qu'il faudra faire une tournée des chemins, pour faire le point des travaux à réaliser. Pierre DUMAREST explique qu'un document existe au secrétariat listant précisément les chemins et les routes de la commune. Pierre CUZIN et Claude CHAPPUIS signalent qu'il y aura des haies à tailler.
- Chemin des Charmilles : Rachel NABAFFA demande où va aller la terre qui a été retirée du fossé et qui gêne l'accès au champ. Frédéric PERICARD répond que les employés vont l'enlever rapidement, et que les buses vont être débouchées par l'entreprise Vallier.

Fleurs (Eliane DALLEMAGNE – Rachel NABAFFA) :

- Les fleurs ont été livrées et plantées. Anna DOUDOU félicite les agents communaux qui ont fleuri la mairie.
- Mobilier urbain (Patricia ALTHERR et Rachel NABAFFA) : projet de mise en place de tables et de bancs vers l'aire de jeux pour enfants et éventuellement vers le Skate Park. Les demandes de devis sont en cours.

Marquage au sol (Claude CHAPPUIS – Frédéric PERICARD) : Il sera réalisé après le point à temps. Claude CHAPPUIS doit également faire le point sur les panneaux de signalisation qui sont à changer, ainsi que sur la mise en place éventuelle de miroirs à certains carrefours de la commune.

Turbine : Pierre DUMAREST demande que la commission étudie rapidement le sablage et la mise en peinture de la turbine qui commence à être rongée par la rouille.

Bâtiments :

- Maison des sociétés – salle de musique : la demande de devis est en cours. Eliane DALLEMAGNE pense qu'il faudrait essayer de réaliser ces travaux pendant la période où la salle n'est pas utilisée, c'est-à-dire pendant l'été.
- Halle : à la demande de l'USC une parabole a été installée.
- Ancienne Poste : changement des volets et des fenêtres de l'appartement, le devis de l'entreprise Alu Confort a été accepté (5787.13 € TTC pour les fenêtres et 3852.42 € TTC pour les volets). Pierre CUZIN et David PERAY doivent rencontrer l'entreprise pour le choix des couleurs. Le conseil approuve le devis à l'unanimité et demande que l'on choisisse une couleur qui se rapproche le plus possible de l'existant.
- Stores de l'école : le devis de l'entreprise Storologue se monte à 4812.99 € TTC. C'est le mieux-disant. Le Conseil approuve le devis à l'unanimité.
- Mise en place de trousseaux à pharmacie dans les bâtiments communaux : Bérangère BAERISWYL s'en occupe.
- Installation d'un sonomètre à la Halle : Le coût serait d'environ 6000 €. David PERAY souligne que le coût de ce matériel est très faible par rapport aux sanctions qu'encourt la commune en cas de plainte des voisins. Pierre DUMAREST précise que la norme maximale de bruit est de 85 décibels, même à l'extérieur. Il ajoute que la plupart des communes installent ce genre de dispositif dans leur salles destinées à recevoir des manifestations. Bérangère BAERISWYL pense qu'il faudrait discuter de l'utilisation de la Halle. Romy LASSERRE propose que lors de la prochaine fête, nous fassions venir un bureau de contrôle qui pourrait faire des mesures. La commune pourrait aussi louer le matériel pour faire les contrôles elle-même, mais cela n'aurait pas de valeur juridique. Frédéric PERICARD et David PERAY pensent que l'on pourrait faire nous même un contrôle, à l'occasion du 14 juillet, déjà pour faire le point sur la situation actuelle.
- Équipement du bar de la Halle : la commission va étudier l'achat notamment d'un lave-vaisselle, et d'un congélateur. Pierre DUMAREST précise que la place avait été prévue.

Matériel : Claude CHAPPUIS pense qu'il faudrait envisager l'acquisition d'une tondeuse spécifique au stade qui puisse ramasser l'herbe (le coût pourrait être de 5000 à 6000 €). Pierre DUMAREST remarque que la solution actuelle semble assez satisfaisante : le tracteur bleu est équipé pour la tonte, et l'herbe est ramassée une fois par mois avec la balayeuse.

Routes (René VERNAY) : Nous avons reçu un devis d'Appia.

- Cunette de Champ Journet : (travaux estimés à environ 11 000 € TTC). Frédéric PERICARD a pris contact avec Monsieur Rothisberger, mais explique qu'aucun accord à l'amiable avec lui ne semble possible. Pour l'instant il semble ne plus faire demi-tour sur la route. Claude CHAPPUIS signale que la buse au bout du fossé semble trop petite par rapport au nombre de drains qui aboutissent à ce fossé. C'est peut être aussi pour cette raison que l'eau creuse sous la route. Anna DOUDOU souligne que c'est à la commission d'examiner ces problèmes et que devant le conseil soient amenées des propositions déjà mûries et étudiées. Pierre CUZIN se demande si la cunette que nous projetons de reconstruire va tenir. Il pense qu'il faudrait peut-être envisager de construire un fossé profond. Pierre DUMAREST explique que si l'on opte pour le creusement d'un fossé, il faudra le renforcer du côté de la route. Il propose que la commission contacte Didier NABAFFA pour lui demander son avis.
- Trottoir rue du Château : coût des travaux = 2821 € TTC
- Reprise du carrefour de Marongy : coût des travaux = 25 778.29 € TTC.
- Rue de la Craz : coût des travaux = 60 000 € TTC environ

Le conseil, à l'unanimité, retient les trois priorités suivantes : bouchage des nids de poule, balayage de la commune et point à temps, pour un montant total de 28 080 €. Ces travaux sont exécutables immédiatement sur le budget de fonctionnement. Les autres seront à examiner lors d'une prochaine modification du budget. Le montant de 28 080 € est un maximum, qui pourrait être revu à la baisse.

Commission Urbanisme (Pierre DUMAREST)

Commission du 26 mai 2008

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Déclaration préalable		
DP 08B0020 BURLA	Modification de l'accès (PLU zone UA)	Il semble que les travaux aient déjà été réalisés. A vérifier et le cas échéant faire un courrier d'observations. Contrôler le respect des règles concernant la hauteur de la clôture.
DP 08B0021 PERICARD	Couverture de la terrasse (PLU zone UA)	Avis favorable
DP 08B0022 DALLEMAGNE/ PERAY	Modification d'ouverture en façade, pose de vélux, création d'un abri à voitures, pose de panneaux solaires, ravalement de façade. (PLU zone Nh)	Avis favorable pour tous les travaux sauf pour l'abri à voiture qui ne peut pas être réalisé en bordure de la voie publique (recul minimal de 5 mètres)
Permis de construire		
PC 08B0008 NEY	Construction d'un abri de jardin (PLU zone UA)	Avis favorable
Certificats d'urbanisme		
CU 08B1011 TARDIVEL	Simple information (PLU zone UA)	Pas de remarques
Divers		
Propriété KRUG	Rue Saint Maurice – Travaux en cours	Une construction est en cours. Vérifier si une autorisation a été demandée dans les mois passés. Monsieur Krug sera reçu en mairie le 05/06/2008.

Commission Communication (Christian JOLIE)

Petit Challaisien : concernant le compte rendu simplifié, Anna DOUDOU pense qu'il faut attendre les réactions de la population. Eliane DALLEMAGNE préfère cette solution car elle supprime le décalage entre la tenue du conseil et la publication de ses principales décisions.

Commission Vie Associative (Bérangère BAERISWYL) :

Rencontre avec la Souris Verte (Anna DOUDOU et Bérangère BAERISWYL) : La discussion a porté sur les problèmes de maintenance des ordinateurs de l'école. Anna DOUDOU rappelle que l'association avait été créée essentiellement pour gérer la salle informatique de l'école, ainsi que pour donner des cours d'informatique. Le problème c'est qu'aujourd'hui la salle informatique est peu utilisée par les enseignants, car elle ne peut accueillir une classe entière (10 ordinateurs pour 24 élèves). De plus, depuis quelques années, l'une des enseignantes a installé un ordinateur dans sa classe, ce qui lui permet de faire travailler un élève en autonomie. L'objectif de l'association c'est en premier lieu que les appareils soient utilisés et en second lieu que les appareils obsolètes soient remplacés par des Windows XP pour simplifier la maintenance. Si les enseignants le demandent, ils pourraient équiper deux classes avec Windows XP. D'autre part, pour faciliter la maintenance de ces postes, il faut qu'ils soient raccordés à internet. Ils demandent l'avis de la commune sur ce point, ainsi que sur l'utilisation du Wi Fi à l'école, sachant que celui-ci est déjà utilisé pour alimenter la bibliothèque. David PERAY pense qu'il faudrait déjà connaître les souhaits des nouveaux enseignants, En ce qui le concerne, il n'est pas favorable à la technologie Wi Fi qui semble poser des problèmes pour la santé des personnes soumises à ces ondes. Pierre DUMAREST est contre le Wi Fi à l'école, il souligne que même dans les installations militaires, l'administration semble revenir en arrière et supprime cette technologie. Frédéric PERICARD pense qu'on ne peut pas prendre de risque avec les enfants. Anna DOUDOU précise que le Wi Fi devra être remplacé par du câblage et que cela aura un coût pour la commune. Christian JOLIE souhaite que l'on prenne une décision sur la borne existante, il pense qu'il faudrait appliquer le principe de précaution. Bérangère BAERISWYL propose que l'on fasse câbler la bibliothèque et que l'on enlève cette borne Wi Fi. Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité. Anna DOUDOU en informera la Souris Verte. (NB : l'assemblée générale de la Souris Verte aura lieu le 25/06/08 à l'école).

Rencontre avec Point Virgule (Bérangère BAERISWYL et Jean-Charles MORANDI) : L'association souhaitait faire le point sur les projets d'agrandissement de la bibliothèque. La commission avait pris l'option de ne pas faire d'agrandissement dans l'ancienne Poste. Elle propose de conserver le local actuel et d'agrandir en prenant l'espace sur les garages qui vont avec les appartements. La bibliothèque gagnerait ainsi une surface de 50 m². Frédéric PERICARD demande s'il ne vaudrait pas mieux garder le local de la bibliothèque comme classe de secours en cas d'augmentation des effectifs. Bérangère BAERISWYL répond que des plans existent pour un agrandissement à l'autre bout du bâtiment. La commission va également étudier la possibilité de faire un agrandissement de l'appartement, au dessus des garages. Cela pourrait également permettre de créer un local de stockage. Eliane DALLEMAGNE pense qu'il faudrait également recréer un stationnement pour les appartements, ou tout au moins un local de rangement.

- Local des jeunes** : le groupe des jeunes a désigné un représentant. Ils voudraient créer une association loi 1901, baptisée Jeunesse de Challex. Ils n'auraient pas besoin d'un local spécifique et voudraient surtout pouvoir utiliser la maison des sociétés pour leurs réunions.
- Fête de la Musique** : La commune offrira le traditionnel pot de l'amitié (11 voix pour et 4 abstentions, les 3 conseillers membres du Sou des Ecoles ne prennent pas part au vote). La buvette sera tenue par le Sou des Ecoles.
- Local du foot** : L'USC a amélioré le nettoyage de son local.
- Vestiaires** : la commission va étudier la réorganisation de l'emplacement des bancs, d'autant que David PERAY a eu la confirmation qu'il n'y avait pas d'objection ni juridique, ni technique. La commission va étudier le coût de la transformation.

Commission Education (Anna DOUDOU)

- La prochaine réunion aura lieu le 18/06/08 à 18h00. Elle aura pour objet l'examen des projets d'achat pour l'école : photocopieur, vélos et trottinettes.
- En raison de l'ouverture d'un nouveau collège à Péron, une nouvelle carte scolaire est dessinée pour le Pays de Gex. Il y aura des modifications pour les secteurs de recrutement des 5 collèges actuels.
- Le Conseil d'école aura lieu le 12/06/2008.
- Sous réserve de confirmation officielle, tous les enseignants de l'école quittent la commune. La future directrice s'est déjà fait connaître.

Centre communal d'action sociale (Eliane DALLEMAGNE)

La prochaine réunion du CCAS aura lieu le 11/06/2008 à 18h30.

Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)

- Schéma de cohérence territorial (SCOT)** : les communes sont représentées au sein de ce syndicat intercommunal par leur maire. Il s'est réuni pour l'élection de son bureau et a constitué le « Groupe Pays », chargé de s'assurer que les communes membres respectent les orientations du schéma. Pierre DUMAREST a insisté pour que la question du transport entre La Plaine et Challex ne soit pas omise des discussions sur le transport transfrontalier.
- Conseil communautaire** du 29/05/2008. Il s'est tenu à Challex. La CCPG a remercié la commune de Challex pour son accueil chaleureux.
- Association des maires du département** : Pierre DUMAREST a été désigné comme représentant des maires du canton. Au sein de cette association, il fait partie du groupe de travail ayant pour thème les relations internationales. La vocation de cette association est de défendre les intérêts de la commune, du canton et du département au niveau national et international.

Questions diverses

Frédéric PERICARD demande à Pierre DUMAREST s'il a eu des nouvelles du commerce. Ce dernier répond qu'il a contacté Philippe HERVE : la personne qui s'était initialement montrée intéressée a commencé à étudier le projet. Il semble que les investissements pour remettre en conformité le bâtiment soient très importants et pèsent sur la rentabilité du commerce. Il est probable que cette personne demande à la commune une participation conséquente.

Prochaine réunion du Conseil le 07/07/2008.

La séance est levée à 23h00.